



Ventes aux enchères et demande d'agrément

Par **MANDURHIBE**, le **31/03/2008** à **18:21**

Bonsoir,
Je souhaite créer une SVV, il faut une demande d'agrément, et je souhaiterais savoir si c'est difficile à obtenir et si il faut que j'aille faire rédiger les statuts par un avocat spécialisé dans le montage des SVV ou si je peux rédiger avec mes associés les statuts en les adaptant aux ventes aux enchères(j'ai des modèles).
Est-ce que l'un de vous a déjà passé cet audition devant le conseil des ventes?
Comment cela se passe t-il? Que me conseillez-vous?
Dans l'attente de vos réponses, rn
Bien cordialement